



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET DE L'AUTONOMIE SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2026 DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR)

Contexte et objectifs :

Conformément à l'article D.1432-32 du code de la santé publique, la CRSA rend un avis sur les orientations stratégiques annuelles d'utilisation du fonds d'intervention régional (FIR).

Le FIR a été institué par la loi de financement de la sécurité sociale de 2012. Il doit permettre de financer des projets et des actions qui visent à améliorer l'offre de soins, la prévention et la promotion de la santé, la coordination entre les différents acteurs du système de santé, les conditions de travail des professionnels, l'efficience des structures sanitaires et médico-sociales et la démocratie en santé.

C'est à l'Agence régionale de santé qu'il revient de décider quelles actions et expérimentations peuvent bénéficier de ce fonds. L'ARS fixe ainsi chaque année des orientations stratégiques sur lesquelles la CRSA émet un avis.

Pour l'année 2026, 8 grandes orientations stratégiques découlant du Projet régional de santé (PRS) ont été fixées :

- Renforcer les actions en faveur de l'accès aux soins et aux accompagnements
- Renforcer les actions en faveur de la santé mentale
- Accompagner la territorialisation de l'action
- Répondre aux enjeux de santé-précarité
- Améliorer l'état de santé- prévention tout au long de la vie
- Soutenir les usagers comme acteurs de leur santé et du système de santé
- Qualité de vie au travail et attractivité des métiers
- Accompagner les établissements et les professionnels dans leur transformation.

Date et lieu de consultation :

Présentation des orientations stratégiques 2026 du FIR et échanges lors de l'Assemblée Plénière du 4 décembre 2025, vote dématérialisé en Commission permanente le 16 décembre 2025.

Observations générales :

Les membres de la CRSA tiennent tout d'abord à saluer l'effort pédagogique réalisé par l'ARS dans la présentation des orientations du FIR 2026, qui facilite la compréhension des enjeux et des priorités.

Ils réaffirment que la santé mentale, en particulier celle des jeunes, demeure une priorité majeure et soulignent les actions engagées en la matière. La CRSA insiste pour que la répartition équitable des dispositifs, sur l'ensemble du territoire, reste une priorité. À cet égard, elle encourage le déploiement des dispositifs existants, tels que les Maisons des adolescents ou les CMPP (Centres médico-psychopédagogiques).

Cette attention portée à la santé mentale des jeunes inclut également la prévention des risques liés aux usages numériques. La CRSA souligne l'importance d'accompagner les structures qui interviennent auprès des jeunes et invite l'ARS à poursuivre son soutien dans ce domaine.

En matière de prévention et plus spécifiquement de vaccination HPV, les membres de la CRSA notent les écarts existants entre établissements publics et privés. Ils saluent le taux de vaccination, l'un des meilleurs en France et partagent avec l'ARS l'objectif de conforter et d'améliorer le taux de couverture en région, pour les filles et pour les garçons.

Concernant la santé environnementale notamment la qualité de l'eau, la CRSA insiste sur la nécessité d'agir en amont. Elle rappelle l'importance des actions en direction des phénomènes générateurs des problèmes.

La question des inégalités notamment sociales de santé demeure une priorité. Les membres de la CRSA soulignent l'importance des dispositifs destinés aux publics précaires et saluent la priorisation de l'interprétariat en santé, reconnu comme un élément essentiel du respect des droits humains. De même, l'adaptation des actions de prévention pour les personnes en situation de handicap, notamment en matière de dépistage des cancers, doit rester une priorité.

Enfin, la CRSA exprime une vigilance particulière face aux incertitudes entourant le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, dont les évolutions pourraient affecter la dotation du FIR. Elle prend acte de la volonté de l'ARS de préserver les enveloppes dédiées à la territorialisation, à l'innovation et à la transition écologique dans les établissements de soins et souhaite que les actions visant à améliorer les conditions de travail des professionnels ne soient pas compromises par une éventuelle baisse des financements.

Avis :

En conclusion, la CRSA émet un avis favorable sur les orientations stratégiques 2026 du fonds d'intervention régional et appelle l'ARS à prendre en compte les remarques émises supra.